

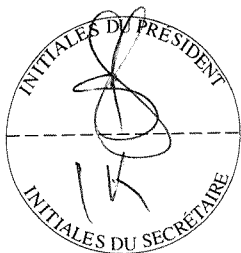
No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 JUILLET 2026

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de la notification par courriel de l'avis de convocation d'une séance extraordinaire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Administration générale
 - 5.1 Autorisation de la signature d'un engagement de modification du contrat de services avec WM Québec inc.
6. Période de questions
7. Levée de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Mercredi, le 7 juillet 2026

Séance extraordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-
Montagnes Salle du conseil, Hôtel de ville
de Lachute

Présents: Messieurs Stephen Matthews, maire de la
municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Kévin
Maurice, maire de la ville de Brownsburg-
Chatham, Bernard Bigras-Denis, maire de la ville
de Lachute, Denis Lavigne, conseiller de la
municipalité de Saint-Placide, formant quorum de
la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-
Montagnes («RIADM») et monsieur Israël
Kanyinda, directeur général et secrétaire-
trésorier de la Régie.

Était également présente : Madame Isabelle
Charbonneau, adjointe à la direction générale
et comptabilité de la RIADM.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le président, monsieur Stephen
Matthews.

2. CONSTATATION DE LA NOTIFICATION PAR COURRIEL DE L'AVIS DE CONVOCATION D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier déclare que la
constatation de la notification par courriel de l'avis de
convocation a été dûment signifiée à tous les membres du
conseil conformément à la Loi.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-07-26

Il est

Proposé par monsieur Kévin Maurice

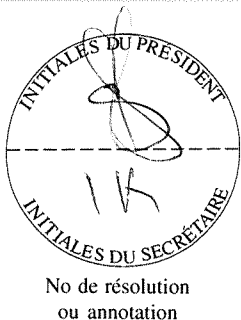
Appuyé par monsieur Denis Lavigne

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire soit
adopté avec la modification suivante :

- Adopté à l'unanimité

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la
RIADM.



Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Autorisation de la signature d'un engagement de modification du contrat de services avec WM Québec inc.

Considérant que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (« **RIADM** ») est liée à WM Québec inc. (« **WM** ») aux termes d'un contrat de services intervenu le 27 avril 2006 (« **Contrat de services** »);

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la RIADM et de WM de convenir d'un engagement de modification du Contrat de services;

Considérant que WM a soumis à la RIADM un projet d'engagement de modification du Contrat de services à être approuvé par la RIADM (« **Engagement 2026** »);

Considérant que la RIADM souhaite que l'Engagement 2026 soit conclu;

2-07-26

Il est
Proposé par monsieur Bernard Bigras-Denis
Appuyé par monsieur Kévin Maurice
Et résolu

QUE le président de la RIADM, monsieur Stephen Matthews et le directeur général et secrétaire-trésorier de la RIADM, monsieur Israël Kanyinda soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la RIADM, l'Engagement 2026.

Au vote sur la proposition :
Vote pour : Messieurs Kévin Maurice, Bernard Bigras-Denis et
Stephen Matthews
Vote contre : Monsieur Denis Lavigne

- Adopté à la majorité

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la RIADM.

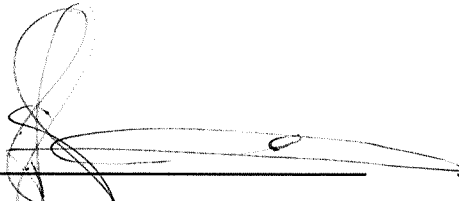
7. LEVÉ DE LA SÉANCE

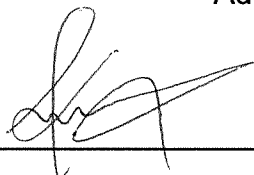
3-07-26

Il est
Proposé par monsieur Kévin Maurice
Appuyé par monsieur Bernard Bigras-Denis
et résolu

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- Adopté à l'unanimité


Stephen Matthews
Président


Israël Kanyinda
Directeur général
et secrétaire-trésorier